



**Question écrite de la députée Katrin JADIN**  
**à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,**  
**concernant les sportifs d'élite à l'armée**

*- Bruxelles, le 1 avril 2021 –*

Madame la Ministre,

Bien que le transfert d'une vedette de football à l'équipe de la Défense était un joli poisson d'avril, l'armée est dotée de sportifs d'élite qui représentent notre pays à diverses compétitions sportives internationales. Si mes informations sont bonnes, il existe aussi une équipe de football masculin à la Défense – par contre celle-ci ne serait pas composée de sportifs d'élite.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien de sportifs d'élite comptent actuellement la Défense ?
- Quelles disciplines y sont actuellement représentées ?
- À quels compétitions les sportifs d'élite de la Défense ont-ils participés lors de ces dernières années ? Des résultats concluants ont-ils été atteints ? Dans l'affirmative, lesquels ?
- Outre la pratique de sport, quel est le rôle de ces sportifs d'élite au sein de l'armée ?
- Pouvez-vous également me donner un aperçu des sports auxquelles peuvent prendre part des militaires hors du programme des sportifs d'élite ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

1. La Défense compte actuellement 19 militaires avec la reconnaissance spécifique de « Sportif d'élite Défense » (SED).  
Veuillez trouver en annexe A la liste nominative.
2. Toutes les disciplines sont mentionnées dans la liste en annexe A.
3. Les SED participent aux plus importantes compétitions nationales et internationales.  
Ils doivent parfois se qualifier par le biais d'une sélection ou de compétitions de qualification pour pouvoir participer (par exemple aux Jeux Olympiques).

La Commission Sport Haut Niveau de la Défense (CSHND) fixe annuellement les critères sportifs que les SED doivent atteindre et ceux-ci servent ensuite de guide pour la participation aux compétitions et la voie à suivre pour répondre à ces critères.

Si possible, les SED participent également aux jeux mondiaux militaires dans le cadre du Conseil International du Sport Militaire (CISM).

Une liste complète de toutes les compétitions serait illisible.

Dans l'annexe B, vous trouverez cependant les résultats les plus convaincants par année.

4. Les SED sont les ambassadeurs sportifs de la Défense.  
A ce titre, ils jouent un rôle d'exemple vis-à-vis du personnel de la Défense et contribuent à l'image positive de la Défense à l'extérieur du département.

La contribution, apportée par les SED, au recrutement du personnel, ainsi qu'à la promotion et à l'encouragement de la pratique sportive au sein de la Défense, représente un aspect complémentaire important.

La Défense offre, par ce canal, une fonction sociale aux sportifs d'élite belges, démontrant ainsi toute l'importance que la Défense accorde à la fonction sociale du sport

5. Chaque militaire peut utiliser toutes les installations sportives disponibles dans sa propre unité ou plateforme sportive sous la supervision d'un « Physical Training Instructor » (PTI).  
Afin d'encourager les activités sportives au sein de la Défense, il existe également un calendrier annuel avec les grands événements sportifs, tant récréatifs que compétitifs.

Ceux-ci sont accessibles à tous les membres de la Défense et peuvent être consultées dans la directive ACOT-GID-PTSORG-TPTR-001.